



Une année pour construire son projet de création d'activité !

Vous avez un projet d'installation en agriculture paysanne et vous souhaitez vous tester avant de vous lancer ?

La formation "Paysan Créatif" permet de se former sur un cycle entier de production en immersion sur les territoires afin d'acquérir les compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour créer son activité agricole.

Sous réserve de financement du Conseil Régional de Bretagne



CIAP 22

93 Boulevard Edouard Prigent 22000 Saint Brieuc

Pour toute information sur l'inscription

Contactez :

Virginie DUVAL

07 69 21 45 75 – ciap22@orange.fr

Objectifs de la formation

- > Acquérir des compétences dans la gestion de projet et l'entrepreneuriat en agriculture.
- > Mûrir un projet économique agricole, en sécurisant l'accès aux moyens de production.
- > S'insérer sur son territoire d'installation.

Public cible

Les personnes ayant un projet d'installation professionnelle en agriculture.

Condition d'accès :

- > Avoir un projet de création ou de reprise d'activité agricole
- > Avoir ciblé son territoire d'installation.
- > Avoir défini sa production.
- > Être demandeur d'emploi.

Déroulé de la formation

Cette formation s'organise sur un an avec :

- 1575 heures de formation chez des paysan.ne.s référent.e.s pour approfondir ses connaissances technico-économiques et sa pratique du métier.
- 12 jours de formation en collectif pour approfondir ses compétences de l'entrepreneuriat en agriculture, à raison d'une journée par mois environ.
- un accompagnement individualisé sur son projet avec :
 - > un.e paysan.ne référent.e technique
 - > un.e paysan.ne référent.e territoire et un groupe d'appui local pour faciliter l'ancrage territorial
 - > un appui conseil individualisé

Validation de la formation

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

Taux de satisfaction des stagiaires 94,78 %

Taux de création d'activité à 10 mois après la formation 64.15 %

Taux d'accès au statut agricole (saliariat + création d'activité) 78 %

Durée de la formation

Formation sur 12 mois

Démarrage 15 novembre 2023

Durée hebdomadaire de la formation : 35h

Moyens matériels

Voir le détail sur le site Internet d'Agriculture Paysanne 22 : www.agriculturepaysanne.org/agriculturepaysanne22

Lieux de la formation

Les 12 jours de formation en salle à Saint Briec ou sur des fermes du 22.

La formation terrain s'effectue chez des paysan.ne.s qui exercent dans la production dans la- quelle vous souhaitez vous installer et/ ou qui se situe sur le territoire d'installation future.

Les étapes d'inscription

1. Demande du dossier de candidature par mail à ciap22@orange.fr
2. Date limite d'envoi du dossier écrit par voie numérique : 01 sept 2023
3. Auditions des porteur.euses de projets pré-sélectionné.es en septembre 2023

Tarif

240 euros de participation

Possibilité de rémunération prise en charge par le Conseil Régional ou par Pôle emploi

Possibilité de prise en charge des journées de formation collectives par Vivéa

Accueil des publics en situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée, contactez la responsable formation qui pourra répondre à vos questions et vous rediriger si besoin vers les interlocuteurs / les dispositifs adaptés du territoire.

Pour toute information sur l'inscription, contactez-nous : agriculturepaysanne22@gmail.com

Modalités pédagogiques

Notre formation combine diverses modalités pédagogiques : temps en centre (des temps d'échanges collectifs, des études de cas, des temps de réflexion et d'exercice individuel...) des mises en situation pratique en immersion professionnelle permettant au bénéficiaire d'être acteur de la formation. Cette approche est basée sur une pédagogie active et participative.

La formation est individualisée et adaptée au projet et au rythme de chacun.

Évaluation En début et en fin de chacune des journées en salle un questionnaire d'évaluation sera rempli par les bénéficiaires. Formation Certifiante inscrite au Répertoire Spécifique 5942 sous le titre « Entreprendre en Agriculture paysanne" déposée le 25/03/2022 et certifiée par l'ARAP